



LA FORMATION DES BALISEURS EQUESTRES

Le balisage est un outil de communication composé d'un ensemble de signes dont l'expression visuelle sert à jalonner les itinéraires. Son objectif est davantage fonctionnel que technique, c'est-à-dire qu'il sert à guider et non à donner des informations sur la distance, la difficulté, les points d'intérêts ou autre caractéristique de l'itinéraire. Le balisage remplit deux fonctions essentielles :

- ✓ Identification reconnue d'une activité physique de pleine nature, ici, la randonnée équestre, et d'un type d'itinéraire.
- ✓ Jalonnement d'un itinéraire. Il comprend à ce titre un code directionnel comme par exemple, les changements de direction et la croix.

Consciente du fait que le balisage ne s'improvise pas, la FFE-CNTE souhaite développer la formation de baliseurs équestres pour rendre plus homogène le balisage des itinéraires de randonnée équestre, le but étant de faciliter l'identification des grands axes de randonnée équestre départementaux et régionaux.

La démarche de formation aux techniques de balisage répond également à une exigence de qualité dont les composantes sont :

- ✓ l'efficacité ;
- ✓ le respect de l'environnement ;
- ✓ la discrétion ;
- ✓ l'esthétisme du graphisme.



FFE/AC

LE ROLE DU BALISEUR

Le baliseur a pour missions :

- ✓ baliser un itinéraire de randonnée équestre ou un tronçon d'itinéraire en utilisant différentes techniques et plus particulièrement la peinture ;
- ✓ participer, autant que nécessaire, à l'entretien léger du sentier et de ses abords par des actions d'élagage et de débroussaillage de la végétation ;
- ✓ répondre aux éventuelles questions posées par les usagers ou propriétaires et/ou gestionnaires des chemins rencontrés sur le terrain lors d'opérations de balisage ;
- ✓ informer le Président du comité qui l'a missionné des éventuels problèmes rencontrés sur le terrain comme l'état du chemin, la disparition des supports de signalisation, la contestation du passage de l'itinéraire, etc. ;
- ✓ participer aux démarches pour la création ou la modification d'un itinéraire en vérifiant sur le terrain les possibilités de réalisation de l'itinéraire étudié sur carte.

LE BALISEUR EST MISSIONNE PAR LE COMITE REGIONAL OU DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE

Un baliseur équestre de la FFE-CNTE agit toujours sous la responsabilité d'un Comité régional ou départemental. Il doit impérativement avoir reçu une lettre de mission de sa part pour procéder au balisage d'un itinéraire ou tronçon. Aucune initiative individuelle ne peut être prise sans l'aval de ce comité.

Le baliseur équestre est le premier représentant de la FFE-CNTE, de son image et de son action sur le terrain. En ce sens, la qualité de ses réalisations et de ses actions doit être irréprochable afin de renforcer l'image de sérieux et de compétence que la FFE-CNTE souhaite donner à travers le travail de ses bénévoles.

Pour être missionné, le baliseur doit :

- apparaître sur la liste des baliseurs équestres officiels répertoriés à la FFE-CNTE ;
- être à jour de sa licence FFE.

Dans un 1^{er} temps, le Comité pourra missionner des bénévoles n'ayant pas encore suivi de formation au balisage, dans la mesure où l'équipe constituée comporte au moins 1 baliseur équestre officiel. Pourront également être missionnés les baliseurs ayant suivi une formation de baliseur organisée par la FFRandonnée (présentation d'un justificatif : carte de baliseur ou attestation).

L'ORGANISATION DES FORMATIONS DE BALISEURS EQUESTRES

Qui organise les sessions de formation ?

L'organisation des formations de baliseurs équestres est à l'initiative des Comités régionaux et départementaux de tourisme équestre, avec l'aide du formateur de leur région ou d'une région voisine. Les comités se chargent également de faire la promotion des formations qu'ils mettent en place.



Avant la formation : le comité organisateur transmet à la FFE-CNTE les dates, lieux de formations ainsi que le nom du formateur qui encadrera la formation. Ces informations pourront être diffusées sur le site de la FFE, Tourisme équestre.

Après la formation : le comité organisateur transmet à la FFE-CNTE :

- le PV de formation rempli et signé par le formateur ;
- les fiches de satisfaction remplies par les stagiaires ;
- la fiche bilan du formateur.

La FFE officialisera le statut des baliseurs équestres formés en le mentionnant sur leur licence FFE.

Dans le cadre de la convention de partenariat liant la FFE-CNTE et la FFRandonnée et de son éventuelle déclinaison au niveau régional ou départemental, les sessions de formation des baliseurs pourront être organisées en commun avec les Comités de randonnée pédestre.



A qui s'adressent les formations ? Pour participer à une formation de baliseur équestre, il faut être majeur et être licencié à la FFE. Les baliseurs équestres sont des bénévoles. Les inscriptions se font auprès des comités organisateurs.

Qui forme les baliseurs ? Ce sont les formateurs de baliseurs équestres de la FFE-CNTE qui interviennent sur les stages de formation. Ils ont été formés pour cela.

Actuellement, la FFE-CNTE dispose de 8 formateurs de baliseurs répartis dans les régions. La liste des formateurs et baliseurs de la FFE-CNTE est disponible sur le site www.ffe.com/tourisme.

Combien ça coûte ? Le choix du financement des formations de baliseurs équestres est laissé aux CDTE/CRTE. Ils peuvent demander une participation financière aux stagiaires lors de leur inscription.

Quels sont les contenus de formation ? La formation de baliseur équestre est constituée :

- d'une partie théorique comportant une présentation de la FFE-CNTE, du rôle du balisage et du baliseur, ainsi que des aspects juridiques liés aux statuts des chemins et à la responsabilité et l'assurance des baliseurs dans le cadre de leurs actions de balisage (durée conseillée : 4h) ;
- d'une partie pratique sur les outils et techniques de balisage (durée conseillée : 7h).

Aucun examen final n'est prévu, le formateur étant chargé d'évaluer les connaissances et compétences de chaque stagiaire tout au long de la formation ; à la fin de la session, il transmet à la FFE-CNTE un PV de formation indiquant « Acquis » ou « Non-acquis » pour chaque stagiaire.

Les stagiaires ayant validé leur formation se verront remettre un « cahier technique du baliseur équestre » reprenant toutes les notions et techniques qu'ils doivent maîtriser.